

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Protection des eaux : 600 millions de plus pour le programme d'action «Rhin»

D'ici à 1995, les dix principales entreprises chimiques suisses situées le long du Rhin ont décidé d'affecter 600 millions de francs supplémentaires à des mesures de protection des eaux.

Une part appréciable de cette enveloppe «environnement» destinée à améliorer la qualité des eaux du Rhin ira au perfectionnement technique des stations d'épuration existantes ainsi qu'à la transformation de divers procédés de production; ces deux programmes devraient absorber au total entre 390 et 490 millions de francs. Au nombre des mesures de prévention directe des nuisances figurent essen-



tiellement la construction ou l'agrandissement de bassins de rétention des eaux d'extinction; leur coût est estimé à quelque 115 millions de francs.

Avec ces investissements, l'industrie chimique suisse soutient massivement le programme d'action «Rhin» de la Commission internationale de protection du Rhin (IKSR). Son objectif est d'assainir les eaux du fleuve afin d'y faire prospérer des variétés de poissons plus nombreuses qu'à présent, de préserver les zones de filtration des berges utilisées pour la production d'eau potable et de poursuivre l'élimination des restes de substances toxiques contenues dans les sédiments.

(Infochimie)



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Insigne SIA

A l'occasion du 150^e anniversaire de la SIA, la section d'Argovie a fait graver un insigne SIA plaqué or.

Cet insigne peut être commandé au prix de Fr. 8.- (port compris) auprès du secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich.



Distinction allemande pour un architecte suisse

En Allemagne fédérale, la Fondation F.V.S. (Hambourg) a décerné la Médaille d'or Heinrich-Tessenow pour 1989 à l'architecte suisse Peter Zumthor, membre de notre société, qui réside et travaille à Haldenstein dans les Grisons.

La fondation a apprécié le fait que, par leur valeur esthétique comme par la qualité de leur exécution, les œuvres de Peter Zumthor traduisent une volonté de renouvellement dans l'attitude à observer en face des problèmes d'éthique liés à l'existence.

Cette distinction lui a été remise le 3 novembre dernier par le recteur de l'Université de Hanovre.

Architecte zuricois honoré

Le Prix Divisionär-Rünzi pour 1989, doté de 10 000 francs, a été récemment décerné, à Sion, au professeur Victor Kuonen, spécialiste des recherches forestières et membre de la section zuricoise de la SIA. Cette distinction lui a été remise en appréciation de son activité scientifique et de ses travaux dans le domaine des routes forestières et des améliorations foncières.

Elections dans les commissions SIA

Au cours des six derniers mois, le Comité central a nommé ou confirmé les person-

nes suivantes dans les commissions ou comités de la SIA.

Commission centrale des normes CCN

Klaus Peter Schäffer, Liestal
Georges Zenobi, ing. civil SIA, Zurich

Commission pour les problèmes d'énergie

Jean-François Dupont, Dr ès sc., ing. phys.
SIA, Lausanne

Commission pour les questions d'assurances

Ulrich M. Popp, ing. méc. SIA, Zurich

Commission des traductions en langue italienne

Franco Prada, ing. civil SIA, Lugano (président)

Commission 102 pour les honoraires des architectes

Urs Burkard, arch. SIA, Baden

Commission 108 pour les honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens

H. P. Burkhard, Zurich

Commission 110 pour les honoraires des urbanistes

Pierre Strittmatter, arch. SIA, Saint-Gall
(président dès le 1.1.90)

Commission 153 des concours de génie civil (nouvellement constituée)

Heinrich Hofacker, ing. civil SIA, Zurich
(président)

Pierre Bergier, ing. civil SIA, Lausanne
Michel Donzel, ing. civil SIA, Berne
Hans-Heini Gasser, ing. civil SIA, Lungern
Ch. Hanimann, ing. civil EPF, Lugano
Ernst Naef, ing. civil SIA, Stäfa
Edmond Rey, ing. civil SIA, Zollikofen
Peter Schmalz, ing. civil SIA, Zurich
Walter A. Schmid, ing. civil SIA, Zurich
Urs Schneider, ing. civil SIA, Jona
Peter Zuber, ing. civil SIA, Berne

Commission 280 «Lés d'étanchéité en matière synthétique»

Werner Spaniol, Herisau

Commission pour les normes des installations, CNI

Bernard Haller, ing. él. EPFL, Lausanne

Commission 370 «Ascenseurs et monte-charge»

Olivier Dormond, ing. méc. SIA, Genève

Commission 380/7 «Installations du bâtiment»

Jacques Audergon, ing. civil SIA, Fribourg

Commission technique du Centre suisse de la construction métallique

Rodolphe Luscher, arch. SIA, Lausanne
Toni Steurer, ing. civil SIA, Zurich

Caisse de prévoyance SIA UTS FAS FSAI

Conseil de fondation
Andreas Kim, arch. SIA, Aarau
Ulrich Zürcher, ing. forest. SIA, Kappel a. Albis

Conseil d'administration
Walther Fischer, avocat, Zurich

Comité national suisse de la FEANI

Hans Jakob Bernath, ing. civil SIA, Zurich
Philippe Virdis, ing. él. SIA, Fribourg

**Commission pour la formation
des dessinateurs en génie civil/
Commission de surveillance des cours
d'introduction destinés aux apprentis
dessinateurs en génie civil/
Groupe de travail pour la révision
du règlement des dessinateurs
en génie civil**

Roberto Bernardoni, ing. civil SIA, Lugano

**Commission fédérale
de la construction de logements**

Ueli Marbach, arch. SIA-FAS, Zurich

**Conférence des professeurs chargés
de délivrer les diplômes**

John Angst, arch. SIA, Thalwil

Nouvelle commission

**Commission de suivi de la norme 162
«Ouvrages en béton»**

Christian Menn, prof., ing. civil SIA,
Zurich (président)

Renaud Favre, ing. civil SIA, Lausanne
Heinrich Figi, ing. civil SIA, Coire

Mathis Grenacher, ing. civil SIA, Brougg
Luzi Reto Gruber, ing. civil SIA, Zurich

Jean-Gabriel Hammerschlag, géologue
SIA, Genève

Martin Hartenbach, ing. civil SIA, Saint-
Blaise

Paul Lühinger, ing. civil SIA, Zurich
Manfred Miehlsbradt, ing. civil SIA, Lau-
sanne

Aurelio Muttoni, Lugano

Urs Oelhafen, ing. civil SIA, Rapperswil

Peter Schmalz, ing. civil SIA, Zurich

Willi Schuler, ing. civil SIA, Berne

Werner Studer, ing. civil SIA, Dübendorf

**Nouvelles publications
Documentation SIA**

**Introduction aux nouvelles normes
de structures de la SIA**

Le but des journées d'étude sur les nouvelles normes de structures de la SIA, à l'EPFL, était de présenter ces normes aux ingénieurs civils des bureaux d'étude, des administrations et des entreprises.

Ces normes imposent de prendre en compte, pour la conception et le dimensionnement des structures, à la fois la sécurité et l'aptitude au service, et elles introduisent les notions de «situation de risques», de «plan de sécurité» et de «plan d'utilisation». Leurs principes étaient présentés par des exposés ainsi qu'au cours d'études de cas et d'exercices.

**D 040 – Introduction à la norme
SIA 160 «Actions sur les structures
porteuses», la norme SIA 162
«Ouvrages en béton»
et la recommandation SIA 169
«Maintenance des ouvrages
de génie civil»**

Table des matières

M. A. Hirt: *Principes et contenu de la norme SIA 160 «Actions sur les structures porteuses»*/M. Mingard: *Sécurité et aptitude au service*/J.-P. Lebet: *Calcul, dimensionne-*

ment et vérifications/R. Bez: *Charges dues au trafic routier.*

R. Favre: *Principes de base de la norme SIA 162 «Ouvrages en béton»*/A. Radojicic: *Application de la norme aux bâtiments – Vérification de la sécurité structurale*/J.-P. Jaccoud: *Vérification de l'aptitude au service*/R. Walther: *Application de la norme aux ponts – Introduction*/M. Miehlsbradt: *Effort tranchant, torsion*/B. Houriet: *Pièces comprimées élançées en béton armé*/R. Walther: *Vérification de la sécurité structurale des systèmes hyperstatiques précontraints.*

R. Suter: *La recommandation SIA 169 «Maintenance des ouvrages de génie civil»*/M. Crisinel: *Les programmes de surveillance et d'entretien*/J. Marguerat: *Organisation de la maintenance aux CFF*/J. Urner: *Surveillance des ouvrages de génie civil: l'exemple du viaduc de Vengeron*/J. Richter: *Maintenance de bâtiments: le rôle de l'architecte*/C. Bois: *Organisation de la surveillance et de l'entretien des ponts routiers en France.* 2^e édition 1989.

Format A4, 182 pages, broché.

Prix: Fr. 170.- (membres SIA: Fr. 102.-).

**D 045 – Commentaire
sur les prescriptions parasismiques
de la norme SIA 160**

Auteurs

H. Bachmann/W. Ammann/† M. H. Deron/P. Lühinger/D. Mayer-Rosa/R. Sägeser/D. Somaini/J. Studer/W. Wüthrich

Table des matières

Séismes en tant que menaces/Mesures de conception et de construction/Calcul, dimensionnement, contrôles.

Annexe A: Comparaison des forces de remplacement parasismiques selon l'ancienne et la nouvelle norme SIA 160.

Annexe B: Echelle des intensités sismiques MSK (version originale en allemand).

Bibliographie

Format A4, 56 pages, broché.

Prix: Fr. 80.- (membres SIA: Fr. 48.-).

La collection des normes SIA**Etat au 1^{er} décembre 1989**

*Règlements concernant les prestations
et honoraires*

Publication 1989

Tarifs 1989 pour les règlements 102, 103, 104, 108 et 110.

111/1 Recommandation «Honoraires pour les prestations avec recours à l'informatique».

En voie de publication

Tarifs 1990 pour les règlements 102, 103, 104, 108 et 110.

111/2 Tarif temps moyen (paraîtra en février 1990).

*Règlements concernant les concours
et expertises*

En élaboration

152 Règlement des concours d'architecture (révision de l'édition de 1972, en consultation).

*Normes des structures**Publication 1989*

160 «Actions sur les structures» (révision de l'édition de 1970).

162 Norme «Ouvrages en béton» (révision de l'édition de 1968).

V 177/2 Recommandation «Calcul des murs en maçonnerie sollicités au cisaillement» (nouveau, en consultation prolongée dès avril 1989).

En voie de publication

162/1 Norme «Ouvrages en béton, essai des matériaux» (révision de la partie «Essai des matériaux» de l'édition de 1968, acceptée par l'assemblée des délégués, à paraître en février 1990).

En élaboration

160/4 Recommandation «Application des normes de structure à des ouvrages existants» (nouveau).

Recommandation «Technique des fixations» (nouveau).

161 Norme «Constructions métalliques» (adaptation aux normes 160 et 162 et révision partielle de l'édition de 1979, consultation en automne 1989).

164 Norme «Construction en bois» (adaptation aux normes 160 et 162).

177 Norme «Maçonnerie» (adaptation aux normes 160 et 162 et révision de l'édition de 1980).

260 «Sécurité et comportement en service des structures porteuses – instructions de la SIA à ses commissions pour la coordination des normes» (révision en fonction de la publication des normes 160 et 162).

*Normes de protection**Publication 1989*

180 «Norme d'isolation thermique des bâtiments» (révision de l'édition de 1970).

180/1 Recommandation «Justification du coefficient k moyen» (révision de l'édition de 1980).

181 Norme «Protection contre le bruit dans le bâtiment» (révision de l'édition de 1976).

En voie de publication

183 Recommandation «Protection contre le feu dans la construction» (révision de l'édition de 1974, à paraître en janvier 1990).

*Normes de génie civil**En élaboration*

190 Norme «Canalisations» (adaptation aux normes 160 et 162 et révision partielle de l'édition de 1977, mis à l'enquête janvier 1990).

191 Norme «Tirants d'ancrage» (adaptation aux normes 160 et 162).

192 Norme «Fondations sur pieux» (adaptation aux normes 160 et 162).

195 Norme «Propulsion comprimée» (adaptation aux normes 160 et 162).

198 Norme «Travaux souterrains» (révision de l'édition de 1975).

198/7 «Travaux souterrains», remarques normatives pour le CAN édition de février 1990 (en consultation prolongée).

Travail préparatoire

191 Norme «Tirants d'ancrage» (révision partielle de l'édition de 1977).

192 Norme «Fondations sur pieux» (révision partielle de l'édition de 1975).

203 Recommandation «Sites de dépôt» (nouveau).

*Normes du gros œuvre**En voie de publication*

222 Norme «Echafaudages – prestations et fournitures» (nouveau, à paraître au début de 1990).

231 Norme «Construction en bois – prestations et fournitures» (révision de la norme 164/7, édition de 1981, à paraître au début de 1990).

En élaboration

220 Norme «Ouvrages en béton coulé sur place, non armé, armé, précontraint – prestations et fournitures» (révision de l'édition de 1975).

Normes du bâtiment

Publication 1989

240 Norme «Ouvrages en métal» (révision de la norme 130).

251 Norme «Chapes flottantes» (révision de la norme 134).

252 Norme «Revêtements de sols industriels sans joints» (révision de la norme 134).

256 Norme «Plafonds suspendus en éléments préfabriqués» (révision de la norme 168).

318 Norme «Aménagements extérieurs» (révision de la norme 141).

342 Norme «Protection des baies contre le soleil et les intempéries» (révision de l'édition de 1976).

En voie de publication

257 Norme «Travaux de peinture» (révision de la norme 127, procédure de recours, à paraître en été 1990).

329 Recommandation «Façades légères» (nouveau, à paraître au début de 1990).

343 Norme «Portes» (nouveau, procédure de recours, à paraître en été 1990).

En élaboration

242 Norme «Crépissages et travaux de plâtrerie» (révision de l'édition de 1978).

Isolations

En voie de publication

273 Recommandation «Asphalte coulé dans le bâtiment» (nouveau, à paraître au début de 1990).

Travail préparatoire

270 Norme «Isolations plastiques – prestations et fournitures» (révision de la norme 170, édition de 1970).

Essai des matériaux

En élaboration

280 Norme «Lés d'étanchéité en matière synthétique» (révision de l'édition de 1983 et adaptation aux normes européennes).

281 Norme «Lés d'étanchéité de bitume polymère – performances exigées et essai des matériaux» (révision de l'édition de 1983, reprise et révision de la norme SNV 556001).

284 Norme «Performances et essais de masses d'étanchéité» (nouveau).

285 Norme «Performances et essais de profilés d'étanchéité» (nouveau).

291 Recommandation «Méthode pour déterminer la teneur en chlorure et la profondeur de pénétration de la carbonatation» (nouveau, à paraître comme recommandation 162/2 et 162/3, printemps 1990).

Energie et installations du bâtiment

Publication 1989

370/21 Norme «Ascenseurs pour le transport des marchandises, chargement et déchargement mécaniques» (nouveau).

380/1 Recommandation «L'énergie dans le bâtiment» (nouveau).

370/11 Norme «Ascenseurs hydrauliques» (révision de la norme 106, édition de

1960, et adaptation à EN 81-2, à paraître printemps 1990).

En voie de publication

370/20 Norme «Ascenseurs pour le transport des marchandises, chargement et déchargement manuels» (révision de la norme 106, édition de 1960, consultation terminée).

380/3 Recommandation «Isolation thermique des conduits et réservoirs» (nouveau, consultation terminée).

382/1 Recommandation «Installations de climatisation – exigences techniques» (nouveau, en consultation prolongée jusqu'à fin 1991).

382/2 Recommandation «Règles pour le calcul des charges frigorifiques» (nouveau).

382/3 «Installations de climatisation – preuve de la nécessité» (nouveau, en consultation prolongée jusqu'à fin 1991).

384/1 Norme «Installations de chauffage central à eau chaude» (révision de l'édition de 1982, consultation terminée).

385/3 Norme «Installations de production d'eau chaude dans les bâtiments» (révision de l'édition de 1979, consultation terminée).

Sections

SVIA

Assemblée générale ordinaire du Groupe des ingénieurs

Cette assemblée aura lieu le *vendredi 23 février 1990 à 17 h 30, à l'Hôtel Hyatt Continental à Montreux (97, Grand-Rue) au Salon Debussy.*

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 février 1989.
2. Rapport présidentiel.
3. Elections au comité du groupe:
Le comité propose de réélire pour une période de deux ans M. *Michel Joye*, ingénieur civil.
Pour succéder à MM. *Rémy Jaquier*, ingénieur géomètre, *Michel Lugeon* et *Eric Pointet*, ingénieurs civils, qui arrivent au terme de leur mandat, le comité propose d'élire MM. *Martial Chablotz*, ingénieur civil, *Jean-Louis Graf*, ingénieur civil, *Nicolas Houlmann*, ingénieur mécanicien, et *Claude-Alain Vuillerat*, ingénieur géomètre.
4. Election du président:
Pour succéder à M. *Rémy Jaquier*, président sortant, le comité propose d'élire M. *Michel Joye*, ingénieur civil.
5. Présentation des nouveaux membres ingénieurs admis en 1989.
6. Propositions individuelles et divers.
– Information sur l'action «Nouvelles technologies».

Après la partie statutaire, M. *Geo Bétrisey*, économiste, présentera une conférence sur le thème «Réseau technologique et scientifique». A 19 heures, l'apéritif sera offert à tous les membres présents; le repas sera servi dès 20 heures (Fr. 45.– y compris 3 dl de vin et 1 café).

Le coin de la rédaction

Point final

Quand les moyens justifient la fin

Il y a quelques semaines, une émission de la télévision romande tentait de faire le point sur l'enchaînement des circonstances qui ont conduit au dépassement massif des coûts prévus pour la restauration du château de Prangins. Relevons au passage que nos confrères de la télévision ont eu plus de chance que nous; nous essayons depuis plus d'un an d'obtenir de la part de tous les protagonistes de cette affaire qu'ils exposent leur point de vue dans nos colonnes. En vain.

Au-delà de cette embrouille médiatique, l'émission en question a fort bien illustré l'indifférence du monde politique à l'égard de la culture. Faire revivre une demeure ancienne ne justifie pas la rigueur dont savent parfois faire preuve nos élus. On a laissé d'innombrables commissions et fonctionnaires, fédéraux et cantonaux, batifoler dans un château apparemment passé en peu d'années de l'état d'immeuble solide et sain à celui de coûteuse ruine. «C'est la faute à pas de chance!» serait-on tenté de s'écrier devant ce trou de plus de 50 millions de francs.

Aujourd'hui, cette rallonge est présentée comme un précieux gage de la reconnaissance culturelle de la Suisse romande par nos Confédérés alémaniques: comment exprimer convenablement notre reconnaissance devant une telle solidarité confédérale???

Passons sur l'incompétente accumulation de compétences qu'il a fallu pour en arriver là et évoquons l'erreur fondamentale commise au départ, une fois de plus, pourrait-on soupçonner. Même notre pays, au passé moins prestigieux que ses grands voisins, compte de nombreux immeubles anciens, chers à notre cœur ou à notre raison. Les circonstances qui les ont vus naître appartiennent au passé, de même que leur affectation. Pour les rendre à la vie, il ne suffit pas de restaurer des enveloppes, il faut leur conférer un rôle. En songeant à une «filiale» du Musée national pour assurer l'avenir du château de Prangins, les cantons de Genève et de Vaud ont adopté une solution de facilité (proposée auparavant et plus tard pour bien d'autres carcasses malades). On ne dénombre que 200 000 visiteurs par an au Musée national de Zurich (Musée des transports de Lucerne: 600 000), au cœur d'une grande ville, à côté de la gare: quelle fréquentation justifiera les 80 millions investis à Prangins, dans un site dont le calme – et non l'accessibilité – est la vertu principale? La conservatrice de Prangins passera moins d'années à diriger le musée qu'à en arpenter le chantier et à en peaufiner les plans. Saura-t-on en tirer la leçon, à savoir que la «promotion» au statut de musée ne suffit pas à justifier le sauvetage d'un monument trop longtemps laissé en butte aux assauts du temps?

Jean-Pierre Weibel